

AVIS

Réf. :RUR.17.080.AV-Nature
Date d'approbation : 15/12/2017

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	07/12/2017 – DNF/DN/SL/ck/Sorties 2017 : 26990
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

INTITULE DE LA DEMANDE D'AVIS

Demande de dérogation émanant de la Province de Luxembourg concernant la destruction de barrages et d'individus de castors à Lamormenil (Manhay) responsables de l'inondation d'un chemin suite à la déviation des eaux de la Lue.

AVIS

Réuni ce 15 décembre 2017, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a accepté que soit **accordée** la dérogation demandée en ce qui concerne la destruction des barrages. L'avis est par contre **défavorable** pour la destruction des individus, relayant ainsi la position émise par le DNF dans son rapport de visite du 8 novembre 2017.